



PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT D'ATH
COMMUNE DE FRASNES-LEZ-ANVAING



URBANISME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Les demandeurs sont **M. et Mme Marc VERBEECK – Gerd BOERMANS**, Beersebaan 7 à 2350 Vosselaar.

Le terrain concerné est situé à **7911 Frasnes-lez-Anvaing (Moustier), Rue Foresteau 8** et cadastré section A n° 110M.

Le projet consiste en **LA RÉNOVATION D'UNE HABITATION**

et présente les caractéristiques suivantes : adaptation de la circulation entre la cuisine, salon, salle à manger, remplacement de l'escalier, aménagement de chambres à l'étage, le débarras actuel sera rehaussé pour l'aménagement de la salle de bain, toilette et buanderie, ouvertures de baies en façades latérales ainsi que des châssis de toit seront installés. Remplacement des menuiseries. La superficie au sol reste inchangée ainsi que l'aspect extérieur des façades.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

Le projet déroge au plan de secteur de par sa destination en zone agricole.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'Administration communale de Frasnes-lez-Anvaing – Place de l'Hôtel de Ville 1 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal - **sur rendez-vous à définir préalablement** avec le service urbanisme ☎ 069/87.16.66. pendant les heures de service ou par mail : p.chantry@frasnes-lez-anvaing.be.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE EST OUVERTE LE 30/06/2020 ET CLÔTURÉE LE 14/07/2020

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville 1 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal, par télécopie au 069/86.64.36. Les réclamations orales peuvent être formulées lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture aura lieu à l'adresse précitée, le 14 juillet 2020 à 11h00.

Le Directeur général,

Mme D. VALLEZ.

PAR LE COLLEGE,

Le Bourgmestre,

Mme C. DE SAINT MARTIN.